



Les règles d'accès et de visite

Les visites sont autorisées dans les secteurs non-COVID

sous réserve du respect des gestes barrières et du règlement intérieur

Les visites peuvent être autorisées dans les secteurs COVID sous réserve de l'accord de l'équipe médicale et paramédicale

- **Horaires des visites : 13h – 20H**
- **Durée : 1h maximum**
- Des règles spécifiques peuvent être appliquées dans certains services (maternité, pédiatrie) et certaines situations (fin de vie, décès).



2 visiteurs par jour par patient, les mineurs sont autorisés s'ils peuvent porter un masque.



Les personnes qui portent des gants en arrivant à l'hôpital doivent les retirer ;



Les mains sont désinfectées avec une solution hydre-alcoolique à l'arrivée dans l'hôpital et en entrant dans le service de soins ;



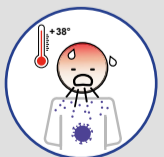
Le port d'un masque chirurgical est obligatoire dès l'entrée de l'hôpital et des bâtiments annexes (EHPAD, USLD, ...). Il doit être maintenu en permanence. Pour être efficace, celui-ci doit couvrir le nez, la bouche et le menton et ne doit pas être touché une fois positionné ;



Les distances de sécurité doivent être respectées : une distance 1,5 M doit être constamment respectée, y compris dans la chambre du patient ;



Il est demandé aux visiteurs de ne pas s'asseoir sur le lit du patient et d'effectuer une friction hydre-alcoolique (FHA) à la sortie de la chambre ;



En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, le visiteur doit se manifester auprès d'un soignant qui évalue la situation.

Il pourra être mis fin à toute visite au cours de laquelle les visiteurs ne respectent pas les règles de visites fixées par l'établissement